

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20170310-0000017430-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 13/03/2017

Réception par le Préfet : 13/03/2017

Publication : 17/03/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Communication

à la Commission permanente

Séance du vendredi 10 mars 2017

N° CP-2017-3-3-2

COMMUNICATION **TRES HAUT DEBIT ALSACE - AVANCEMENT DE LA DÉMARCHE**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

ABSENT : M. DELMOND.

EXCUSES :

MM. BIHL, HEMEDINGER, Mmes JENN, SCHMIDIGER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente n°CP 2016-3-3-2 du 24 mars 2016 relative à la convention de financement relative à la mise en œuvre du Très Haut Débit Alsace,
- VU l'avis favorable de la 3ème Commission lors de sa réunion du 3 mars 2017,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

➤ donne acte au Président de la communication relative à l'avancement de la démarche Très Haut Débit Alsace.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN